

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 juillet 2022

- Ordre du Jour :
- I - Intervention de Cyclad
  - II - Réalisation d'une voie douce
  - III - Achat de parcelle rue de Marans
  - IV - Achat de parcelle d'alignement rue des Ilôts
  - V - Climatisation des modulaires de l'école
  - VI - Tarifs du marché de Noël
  - VII - Personnel
  - VIII - ZAC les Eaux d'Aunis : CRAC 2021
  - IX - Convention avec le Département : Festival lecture et petite enfance
  - X - Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Julien CANETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, de Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE ayant donné pouvoir à Madame Tatiana DION, de Madame Maryline BÉRÉCHEL ayant donné pouvoir à Madame Charlene ROUCHERAY, de Monsieur Ismaël CHABIRON ayant donné pouvoir à Madame Justine THOMAS LETARTRE et de Monsieur Brice LIAIGRE ayant donné pouvoir à Madame Carole BERGÉ.

Madame GRZELAK Muriel a été élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2022**

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 31 mai 2022 qui est adopté à l'unanimité.

### **I – Intervention de Cyclad**

Afin de mettre en place le service « bio déchet » et réduire les coûts de traitement des ordures ménagères, un agent mandaté par Cyclad présente ce service aux conseillers municipaux et indique qu'une réunion publique aura lieu en septembre pour sensibiliser les habitants à ce nouveau service.

Chaque foyer qui en fera la demande, recevra un seau avec des sacs ainsi qu'une clé nécessaire pour ouvrir les containers qui seront installés dans différents endroits de la commune.

Il est expliqué ce qui pourra être mis dans ces sacs et il est précisé que les containers seront vidés chaque semaine et nettoyés tous les 15 jours en été et 1 fois par mois le reste de l'année.

L'agent annonce les lieux prévus pour l'installation des containers et le Conseil Municipal souhaite que celui prévu rue de Marans soit modifié car des constructions vont voir le jour très prochainement.

## **II – Réalisation d'une voie douce**

Madame Charlène ROUCHERAY rappelle que lors du vote du budget 2022, il avait été prévu la création d'une voie douce allant du bourg de la commune au lieu-dit le Breuil sur la voie communale n° 1 permettant une sécurité pour les enfants qui viennent notamment à l'école en vélo. Des devis ont été réalisés pour un marquage au sol soit en peinture soit en résine.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur Eric PAJOT demande si la Communauté de Communes Aunis Atlantique pourrait également être sollicitée par un fond de concours pour cette opération. Madame le Maire répond que pour le moment il n'y a plus de fonds de concours tant que le Pacte financier et fiscal n'est pas signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la société VIAXE pour un montant de 4 694,25 € H.T.
- de solliciter l'aide du Département dans le cadre de la répartition 2022 du produit des amendes de police perçu en 2021.
- de définir le plan de financement comme suit :
  - Subvention du département (40 %) 1 877,70 €
  - Reste à charge de la Commune 2 816,55 €

Monsieur Régis MICHAUD fait un aparté pour signaler qu'il s'est rendu à une réunion pour l'aménagement d'une passerelle sur le canal Marans-La Rochelle. Le dossier estimé à 1 600 000 € est actuellement lancé par le biais d'études qui vont durer entre 3 et 4 ans car le projet se situe dans une zone protégée Natura 2000.

## **III– Achat de parcelle rue de Marans**

Monsieur Eric PAJOT informe qu'avec Monsieur Régis MICHAUD, il a rencontré Monsieur Etienne TIRET propriétaire des terrains cadastrés AB 143p et 144P situés rue de Marans afin qu'il présente son projet de division de parcelle en 6 lots d'habitation.

Après discussion, Monsieur Etienne TIRET propose de vendre environ 60 m<sup>2</sup> de voirie en fond d'impasse au prix de 300 € le m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra à la commune d'avoir un accès sur la parcelle communale AB n° 137 actuellement inaccessible par les véhicules en raison du porche d'entrée sur la rue Marie Louise Cardin.

Monsieur Eric PAJOT précise que cet accès sera fermé et à usage unique de la commune et services de secours.

Madame Muriel GRZELAK demande à ce que le terrain communal ne soit pas vendu à l'avenir et souhaiterait y voir implanter une construction puisque des salles manquent sur la commune pour les associations.

Monsieur Régis MICHAUD signale que la rue de Marans va être dégradée en raison du passage des différents réseaux pour alimenter ce lotissement.

Ne sachant pas exactement la superficie du terrain que devrait acquérir la commune mais afin de ne pas retarder le dossier et voir l'offre s'expirer, Madame le Maire demande un accord de principe sur cet achat.

Avant de passer au vote, Madame Justine THOMAS LE TARTRE annonce que Monsieur Ismaël CHABIRON dont elle a le pouvoir, a fait savoir qu'il ne participerait pas au vote ayant un lien avec ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Pour, 6 abstentions) accepte le principe d'achat d'une parcelle de voirie afin d'accéder au terrain communal AB n° 137. Il est précisé qu'une nouvelle délibération sera prise pour définir la superficie et le montant ultérieurement.

Madame Carole BERGÉ regrette que la Commission Urbanisme n'ait pas été informée de ce projet. Monsieur Eric PAJOT répond que le vendeur (Monsieur TIRET) et le mandataire (IAD) ont été rencontrés récemment et qu'un compte-rendu a été mis sur le groupe WhatsApp Urbanisme.

#### **IV – Achat de parcelle d'alignement rue des Ilôts**

Monsieur Eric PAJOT informe que Monsieur Yann PHELIPPEAU, qui réalise un lotissement rue des Ilôts, propose à la commune l'achat d'une parcelle d'alignement sur laquelle sont implantées les chambres télécom pour l'euro symbolique.

En effet, ces réseaux sont actuellement sur un terrain privé qui servait de parking car l'ancien propriétaire avait passé une convention avec Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat du lot F issu de la parcelle AC n° 37 pour l'euro symbolique et précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur Régis MICHAUD précise que la commune va profiter de ces travaux et de la création du lotissement « les Roseaux » pour faire l'extension du réseau d'éclairage public dans la rue des Ilôts.

#### **V- Climatisation des modulaires de l'école**

Madame Charlène ROUCHERAY fait savoir que malgré l'achat de rafraichisseurs d'air mobiles en juin dernier, des relevés ont été effectués dans les modulaires et ont annoncé 37° de température.

Il n'est donc pas concevable de travailler convenablement dans ces conditions. Par conséquent, des devis ont été effectués pour la mise en place de climatiseurs réversibles dans les modulaires appartenant à la commune soit dans la salle d'activités côté école maternelle et une salle de classe côté école primaire. En effet, ce système permettra de faire des économies l'hiver puisqu'actuellement le mode de chauffage est électrique et les appareils vétustes consomment énormément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir le devis de la société AG CLIM pour un montant de 6 086,00 € H.T. et sollicite une subvention du Département.

Pour celui qui est location, Monsieur Eric PAJOT contactera la société COUGNAUD afin de voir ce qu'il est possible de faire.

## **VI – Tarifs du marché de Noël**

Madame Muriel GRZELAK indique que la recherche des exposants pour le marché de Noël des 10 et 11 décembre 2022 a commencé et par conséquent, il convient de définir le montant des droits de place qui leur sera demandé. Elle précise que l'envoi des dossiers aux exposants déjà intéressés sera fait courant juillet. Elle propose donc le montant unique de 15 € pour le week-end complet afin d'inciter les exposants à rester les deux jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 15 € par exposant pour le week-end complet.

## **VII – Personnel**

Madame Tatiana DION remercie toutes les personnes qui ont participé au cadeau et pot offert à Madame Michèle CABON qui prend sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Elle remercie cet agent pour son professionnalisme, sa discrétion et sa gentillesse.

Madame Tatiana DION rappelle qu'une convention a été passée avec l'Education Nationale et la commune de Villedoux afin que les enfants de Saint-Ouen d'Aunis puissent être scolarisés à Villedoux pour y effectuer leur CM2 à la rentrée de septembre. Pour ce faire, un bus de la société KEOLIS va être affrété pour le transport de ces enfants et seront accompagnés d'un agent communal aussi bien à l'aller qu'au retour.

De plus, elle précise que le nombre d'enfants fréquentant la garderie scolaire s'accroît et que pour être dans la légalité, il convient d'augmenter le nombre d'encadrants.

Par conséquent, elle propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à 27 heures.

De plus, la répartition des tâches des adjoints techniques ayant été modifiée et puisque aucun agent n'occupe actuellement le poste d'adjoint technique à 27/35<sup>ème</sup>, elle propose de le supprimer et de créer un poste d'adjoint technique à 20 heures de type PEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 Pour et 1 abstention) accepte :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- La suppression d'un poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- La création d'un poste d'adjoint technique de type PEC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le tableau des effectifs sera composé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

- 1 poste de d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 6 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 20/35<sup>ème</sup>
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial à 27/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet

### **VIII – ZAC les Eaux d'Aunis : CRAC 2021**

Madame le Maire présente la note de conjoncture sur les conditions de réalisation de l'opération « ZAC les Eaux d'Aunis » sur l'année 2021 et les prévisions pour l'année 2022 élaborée par la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Il en ressort :

- les travaux de finition de la tranche 3 ont été engagés à partir de mai 2021, en 3 phases pour permettre le maintien de la circulation au sein de l'opération. La partie aménagement de surfaces (voirie, entrées béton, trottoirs, éclairage public) a été réceptionnée le 21 septembre 2021.
- les travaux d'espaces verts ont été engagés à l'automne et au 31 décembre 2021, ils étaient achevés sauf quelques dernières plantations à réaliser.
- au 31 décembre 2021, il restait un lot en cours de construction sur la tranche 3.

Les perspectives pour 2022 sont :

- la procédure de rétrocession de la tranche 3.
- la clôture de la ZAC et le versement du montant du boni à remettre à la collectivité.

Après en avoir délibéré et à la majorité (18 Pour et 1 abstention), le Conseil Municipal approuve le CRACL au 31/12/2021 tel qu'il est présenté par la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

### **IX – Convention avec le Département : Festival lecture et petite enfance**

Madame le Maire explique que dans le cadre de ses missions, la Médiathèque Départementale contribue à l'animation du réseau des bibliothèques de la Charente-Maritime en proposant des actions culturelles. Pour se faire, elle propose à l'ensemble des bibliothèques du réseau, un festival lecture et petite enfance du Département de la Charente-Maritime. Ce dispositif se décline en lectures, ateliers, rencontres d'auteurs et spectacles destinés aux enfants de 0 à 6 ans et en formations spécifiques pour les personnels des bibliothèques et les professionnels de la petite enfance.

Cependant, afin de mettre ce dispositif en place sur la commune de Saint-Ouen d'Aunis, il convient de passer une convention avec le Département de la Charente-Maritime afin de définir la nature, la durée et les modalités du partenariat entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 Pour et 1 abstention) accepte de conclure une convention de partenariat culturel dans le cadre du festival lecture et petite enfance du Département de la Charente-Maritime (les Chapitreries des tout-petits »).

### **X – Questions diverses**

Monsieur Régis MICHAUD informe que les panneaux photovoltaïques installés sur les ateliers communaux sont en fonction depuis hier.

Madame Charlène ROUCHERAY précise que suite à la formation VADEMECUM et celle qu'elle a suivi il y a 15 jours, lorsqu'un conseiller a un lien de près ou de loin avec un sujet, il ne doit pas participer au débat et sortir.

Madame Muriel GRZELAK demande aux conseillers de se positionner sur le planning afin d'organiser la fête du 13 juillet.

Madame Muriel GRZELAK demande ce qu'il en ait de la création du compte famille. Madame Tatiana DION répond que le dossier est en cours avec la société SOLURIS.

Madame Justine THOMAS LETARTRE demande si le prélèvement bancaire pour le paiement de la cantine, garderie et accueil de loisirs sera mis en place prochainement. Normalement, cela devrait être opérationnel à la rentrée. Le dossier est en cours.

Madame Justine THOMAS LETARTRE demande le suivi du dossier du projet de gare. Actuellement, les différentes haltes ferroviaires ont bien été reportées dans les dossiers mais le projet qui semble le plus abouti est celui d'une halte ferroviaire à Marans uniquement.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande si la commune a des nouvelles du feu d'artifices. Il a été commandé et l'artificier l'apportera et le mettra en place le 13 juillet comme convenu.

Madame Aurélie GRANIER regrette de n'avoir pas eu de photos ou démonstration vidéo avant la commande du feu d'artifices.

Madame Carole BERGÉ demande ce qu'il en est du pôle médical. Madame Charlène ROUCHERAY signale qu'elle a reçu deux mails auxquels elle a répondu mais qui n'ont pas donné suite. Toutefois, elle signale que l'ostéopathe attend une réponse de la part de la mairie.

Madame Carole BERGÉ demande des renseignements sur le projet Nexity. Madame le Maire et des élus ont rencontré les promoteurs qui ont présenté leur projet. Des modifications doivent y être apportées et ils doivent rencontrer les services de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Monsieur Eric PAJOT signale qu'ils doivent revenir vers la mairie au mois de septembre.

Monsieur Eric PAJOT signale qu'il a rencontré Madame Mélanie RAT qui commence son activité canine le dernier week-end de juillet et une convention d'occupation du terrain sera établie.

Madame Charlène ROUCHERAY signale qu'elle et Monsieur Benoît DIAPHORUS ont rencontré Monsieur Benjamin PILON qui a pour projet d'organiser une guinguette au terrain de sports le samedi 30 juillet. Madame le Maire rappelle que l'idée de guinguette est une bonne idée mais qu'un arrêté a été pris pour le bruit, la circulation des véhicules sur le terrain de sports et l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique. La demande de stationnement dans l'aire de jeux est contraire à la sécurité et législation. Il faudra donc que le food-truck se stationne en dehors. Par ailleurs, ne s'agissant pas d'une animation portée par une association ou par la commune mais une animation dans un but commercial et lucratif, la manifestation ne pourra excéder 23 heures (19 h 00 – 23 h 00) sachant que plusieurs riverains de la rue du Levant ont des horaires atypiques (dès 5h 00 le dimanche matin à titre d'exemple). De plus, plusieurs riverains se sont plaints de nuisances sonores lors de débordement sur la plaine des jeux conduisant à la rédaction des arrêtés précités. La manifestation pourra ainsi avoir lieu dans le respect de ces conditions. La mise à disposition des tables ne sera pas possible à la date demandée car déjà loué de longues dates.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE demande si un constat énergétique a été réalisé sur les décorations de Noël. Ce sont des LEDS et les décorations s'éteignent à 23 h 00 sauf les 24 et 31 décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 h 40.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 22 juillet 2022  
Le Maire,  
Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS  
07/07/2022

V. AMY-MOIE

C. BERGÉ

T. CHÉRON

B. DIAPHORUS

T. DION

A. GRANIER

M. GRZELAK

F. HUBERT

K. LEFEVER

L. LEVECQ

R. MICHAUD

E. PAJOT

C. ROUCHERAY

J. THOMAS LETARTRE